FRANCE ÉDUCATION INTERNATIONAL | DELF

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2024

Institut Supérieur de Propédeutique d'Amiens

Si vous avez déjà passé un DELF/DALF :

Code candidat

☐ Monsieur ☐ Madame

NOM

NOM D'ÉPOUSE

PRÉNOM(S)

Date de naissance (jour/mois/année) / /

Ville de naissance

Pays de naissance

Nationalité

Langue maternelle

Adresse

Code postal Ville

Email

Téléphone :

CALENDRIER 2024

JANVIER Inscriptions avant le 22/12/2023	**Épreuves collectives :** ☐ **DELF A1 -** 10/01/2024 (10h00) ☐ **DELF A2 -** 10/01/2024 (14h00) ☐ **DELF B1 -** 11/01/2024 (10h00) ☐ **DELF B2 -** 11/01/2024 (14h00) **Épreuve orale :** du 8 au 12/01/2024	
FEVRIER Inscriptions avant le 19/01/2024	**Épreuves collectives :** ☐ **DELF A1 -** 07/02/2024 (10h00) ☐ **DELF A2 -** 07/02/2024 (14h00) ☐ **DELF B1 -** 08/02/2024 (10h00) ☐ **DELF B2 -** 08/02/2024 (14h00) **Épreuve orale :** du 5 au 09/02/2024	
MARS Inscriptions avant le 23/02/2024	**Épreuves collectives :** ☐ **DELF A1 -** 13/03/2024 (10h00) ☐ **DELF A2 -** 13/03/2024 (14h00) ☐ **DELF B1 -** 14/03/2024 (10h00) ☐ **DELF B2 -** 14/03/2024 (14h00) **Épreuve orale :** du 11 au 15/03/2024	
MAI Inscriptions avant le 03/05/2024	**Épreuves collectives :** ☐ **DELF A1 -** 22/05/2024 (10h00) ☐ **DELF A2 -** 22/05/2024 (14h00) ☐ **DELF B1 -** 23/05/2024 (10h00) ☐ **DELF B2 -** 23/05/2024 (14h00) **Épreuve orale :** du 21 au 24/05/2024	

ATTENTION ! Les places sont limitées pour chaque session. Vous ne pouvez pas choisir la date de l'épreuve d'expression orale.

RÈGLEMENT

Frais d'inscription : DELF A1 : **115€** - DELF A2 : **135€** - DELF B1 : **170€** - DELF B2 : **190€**

Mode de paiement : ☐ Par virement bancaire (sur demande) ☐ Par chèque ☐ En espèces (sur RDV uniquement)

MODALITÉS D'INSCRIPTION

À fournir pour l'inscription :

- ☐ Le présent formulaire, rempli et signé
- ☐ Une copie de votre pièce d'identité (passeport / titre de séjour)
- ☐ Votre règlement
- ☐ 2 grandes enveloppes A4 timbrées (Lettre suivie -100g)

En cas d'inscription à distance, il est possible de les apporter le jour du test
Sans les deux enveloppes, il faudra venir récupérer l'attestation de réussite et le diplôme dans nos locaux

Votre dossier doit être déposé / envoyé à l'adresse :

Institut Supérieur de Propédeutique d'Amiens
5 rue des Francs-Mûriers 80000 AMIENS

ou envoyé par email à l'adresse : certifications@amiens-ispa.fr

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Annulation, remboursement et modification
Les frais d'inscription ne sont pas remboursables. L'inscription est définitive après le règlement des droits d'inscription. Le changement de date est possible si la période d'inscription de la session concernée n'est pas clôturée (dans la limite des places disponibles à la nouvelle date). En cas d'annulation, le candidat ne pourra pas être remboursé. Une fois la période d'inscription clôturée, aucun changement ne sera possible. Si le nombre d'inscrits est inférieur à 4 personnes, l'ISPA se réserve le droit d'annuler la session - dans ce cas, un report ou un remboursement seront proposés.

Absence
En cas de force majeure (maladie, grève des transports), le candidat peut bénéficier d'un report de son examen à une autre session sur demande écrite à certifications@amiens-ispa.fr (envoi sous 2 semaines - impérativement avec justificatif). Attention, le report n'est accordé qu'une seule fois. En cas de nouvelle absence, les droits d'inscription seront définitivement perdus.

Aménagement des épreuves
Un candidat en situation de handicap doit fournir au moment de l'inscription un certificat médical précisant la nature du handicap et les recommandations d'aménagement prescrites par le praticien. L'ISPA pourvoira à ces aménagements dans la mesure de ses possibilités matérielles. Si une version en braille d'épreuve est nécessaire, la demande devra être adressée 6 mois à l'avance.

Règlement des examens :
Une convocation est envoyée par courrier postal et par email une semaine au plus tard avant l'examen. En l'absence de convocation 1 semaine avant l'examen, il est impératif d'écrire à certifications@amiens-ispa.fr. Une absence pour défaut de convocation n'ouvre pas droit à un report ou un remboursement. Les dates et horaires sont définitifs et non modifiables. Pour accéder à la salle d'examen, vous devrez vous présenter à l'institut 30 minutes avant le début des épreuves, avec votre pièce d'identité originale avec photo et signature, en cours de validité. Une absence pour défaut de pièce d'identité n'ouvre pas doit à report ni remboursement.

Règles à respecter impérativement pendant toute la durée des épreuves :
- Vérifier l'exactitude de vos informations personnelles, car elles figureront sur votre diplôme; Toute erreur non signalée le jour de l'examen ne sera plus corrigée par la suite.
- Le crayon à papier est interdit. Vous devez écrire au stylo bleu ou noir.
- Seul le matériel et les documents distribué par les surveillants sont autorisés. Tout usage d'un autre document sera considéré comme une tentative de fraude.
- Les téléphones portables, montres connectées et autres appareils électroniques sont interdits et doivent être éteints tout au long de l'épreuve.
- Les dictionnaires sont interdits.

ATTENTION, le non-respect d'une de ces règles peut entraîner la nullité de votre examen.

Retrait des résultats :
Aucun résultat n'est communiqué par téléphone ni par email. L'attestation de résultats et le diplôme peuvent être retirés par vous-même (sur présentation d'une pièce d'identité) ou envoyés par lettre suivie (à vos frais).

En m'inscrivant, je suis informé que les droits d'inscription ne sont pas remboursables. Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis sur ce formulaire et sur les enveloppes d'envoi du résultat. J'ai compris et accepte les conditions d'inscription et le règlement des examens.

À : _____ Le : __ __ / __ __ / __ __ __ __

Signature :